



**Complément à l'Avis n° 2015/06-04
relatif à l'accréditation de
l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet de la demande

« L'Ecole enverra au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privée de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 30 juin 2017, un rapport intermédiaire portant sur les stages, l'approche compétences et la mobilité sortante. »

Avis n°2015/06-04

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 30 janvier 2018,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission **prend acte favorablement du rapport intermédiaire** demandé à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) lors du suivi périodique (Avis n°2015/06-04) et relatif aux trois domaines indiqués.

Délibéré en séance plénière à Paris, les 14 février 2018.

Adopté en séance plénière à Paris, le 13 mars 2018.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Mahieu'.

Le président
Laurent MAHIEU